



**Vous avez commencé le Bachelor en économie et management avant 2016 et vous êtes inscrit dans une majeure et une mineure, vous continuez vos études sous le Règlement d'études de 2016-2017**

***Rappel de points réglementaires qui s'appliquent à votre deuxième partie:***

### **Délais importants**

Consultez le Calendrier académique disponible sur le site internet de la Faculté pour connaître les délais de :

- Inscription aux cours et examens (session d'automne/printemps et de rattrapages)
- Demande de congé

### **Session de rattrapages**

Lors de la session d'examens de rattrapage d'août-septembre, vous devez vous:

- Présenter à tous les examens obligatoires en échec pour votre 2<sup>ème</sup> et dernière tentative (inscription automatique) ;
- Inscrire aux examens à option, si vous souhaitez vous présenter à votre 2<sup>ème</sup> et dernière tentative.

### **Abandon d'un cours à option**

En cas d'échec à la 1<sup>ère</sup> tentative d'un cours à option, vous pouvez soit :

- Bénéficier d'une 2<sup>ème</sup> et dernière tentative (lors de la session de rattrapage). Vous devez vous inscrire à l'examen sur le portail.
- Vous inscrire à un autre enseignement du même groupe d'options et bénéficier de 2 nouvelles tentatives pour le nouvel enseignement.

### **Possibilité de changer de majeure et de mineure**

Vous ne pouvez pas changer de majeure.

Vous ne pouvez pas changer de mineure, sauf si vous êtes en situation d'échec définitif et ce uniquement à cause d'une seule note éliminatoire dans un cours de la mineure.

Vous pourrez alors bénéficier d'un changement de votre mineure actuelle (fixe) en mineure interdisciplinaire. Les crédits déjà acquis dans le cadre de l'ancienne mineure seront bien entendu transférés dans la nouvelle.

Si vous êtes déjà dans une mineure interdisciplinaire, vous pourrez abandonner le cours en échec et vous réinscrire à un nouveau cours, tout en maintenant le reste de votre mineure inchangée.

Chaque étudiant ne pourra bénéficier qu'une seule fois durant son cursus de cette dérogation. Pour cela, veuillez svp remplir le formulaire de changement de mineure.



### **Conditions d'élimination**

Est éliminé, l'étudiant qui :

- A subi deux échecs et par conséquent n'a pas obtenu les crédits correspondants à un enseignement;
- N'a pas acquis les 180 crédits spécifiés au plan d'études dans la durée maximum d'études;
- Enregistre un échec définitif à une évaluation en raison de fraude ou de plagiat.

*Si en 2017-2018, vous n'avez pas terminé votre 1<sup>ère</sup> partie, veuillez contacter le Support académique à l'enseignement (SAAE), pour connaître les modalités de poursuite de vos études.*